



## Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

### AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA  
SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :**

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 juin 2026, celui-ci a adopté, par résolution, le règlement numéro 601-26 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble numéro 503-18

La municipalité régionale de comté de Rouville a délivré un certificat de conformité à l'égard de ce règlement le 20 août 2026.

Ce règlement est en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC, soit le 20 août 2026 et est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 5, chemin du Vide à Sainte-Angèle-de-Monnoir aux heures normales d'ouverture.

Les personnes intéressées peuvent également appeler au Service de l'urbanisme au numéro (450) 460-7838, poste 226 pour toute question ou information supplémentaire sur le règlement.

DONNÉ À Sainte-Angèle-de-Monnoir, ce 9<sup>e</sup> jour de septembre 2026.

(Original signé)  
Pierrette Gendron, DMA  
Directrice générale et  
greffière-trésorière